



SESSION PLENIERE DES 18 ET 19 DÉCEMBRE
2023

JE NE DÉCROCHE PAS, JE ME CONSTRUIS !

L'étude porte sur le seul décrochage scolaire, alors que la CGT aurait aimé son élargissement au décrochage post-bac.

La CGT s'est abstenue tout en soulignant le travail du rapporteur et de la chargée d'études.

L'ÉTUDE DU CESER

L'étude s'appuie sur de nombreux témoignages, y compris l'audition du lycée expérimental de Saint-Nazaire.

Si elle évoque le rôle joué dans le décrochage scolaire par l'origine sociale des élèves, elle reste timide sur la responsabilité particulière de l'enseignement privé dans le contournement scolaire et la perpétuation des inégalités.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE CATHERINE PARIS LUE PAR DIANE OBLE

Le décrochage est un processus complexe et les causes de ce phénomène sont multifactorielles (cognitive, comportementale, sociale, familiale, médicale, d'ordre personnel). Un **lien est à faire entre pauvreté et décrochage scolaire** et la précarité sociale entraîne souvent la précarité scolaire. La lutte contre la pauvreté doit être une priorité.

La note de cadrage est partie du postulat que le décrochage équivaut au décrochage de l'éducation nationale. Il en résulte que les dispositifs liés à l'obligation des 16-18 ans dans le système scolaire ont été abordés de manière rapide.

La CGT alerte sur les sorties précoces des jeunes du système scolaire et la réforme du lycée professionnel. Par ailleurs, **le diplôme ou la qualification demeure le prérequis pour s'insérer durablement dans le marché de l'emploi** et permettre sur le long terme aux jeunes d'accéder plus facilement à une promotion ou à une reconversion tout en répondant aux besoins du monde socio économique.

L'orientation est également un processus complexe qui nécessite de laisser le temps aux jeunes dans leur processus de décision. Les orientations précoces augmentent le risque de décrochage et le droit à l'erreur ou au changement d'avis doit être affirmé. **La CGT alerte sur la problématique de l'orientation subie.**

Les écoles et les établissements du second degré publics doivent proposer des nouveaux parcours d'accompagnement et de formation ainsi que des pédagogies adaptées aux jeunes les plus en difficulté avec le système scolaire traditionnel. Cela nécessite des moyens en adéquation avec les besoins. La CGT revendique de nouveaux **recrutements** en masse pour pouvoir scinder des effectifs de classe et offrir des conditions d'enseignement sereines.

Nous aurions souhaité que le CESER investigate davantage sur les conséquences des multiples réformes du système éducatif sur la partie la plus fragile de la jeunesse.

Nous soulignons à cet effet le **rôle de l'enseignement privé**, qui statistiquement a un public plus aisé que l'enseignement public. L'enseignement privé conventionné est subventionné par l'État et la Région et il est très problématique qu'il serve souvent d'outil de contournement de la carte scolaire.

La Région a un rôle à jouer en matière de prévention du décrochage, de par sa compétence sur les bâtiments, le cadre de vie et d'apprentissage des lycéens, et sur les actions éducatives ligériennes.

Nous aurions aimé que le CESER investigate davantage sur le **décrochage des étudiants et étudiantes** surtout après la crise sanitaire qui a mis en lumière la paupérisation de nombreux jeunes et qui a entraîné un arrêt ou un report de leurs études. À ce titre, la CGT réaffirme que la reprise d'études doit être facilitée et financée.

Nous rappelons notre opposition au **Contrat Engagement Jeune** qui vise une solution immédiate de court terme en lieu et place d'un accompagnement global (social, santé, vie quotidienne, orientation, formation) avec libre adhésion. La CGT alerte également sur les dérives constatées de l'utilisation du service civique.

Enfin, nous soulignons le besoin d'une meilleure prise en compte de la **santé mentale** des pré-adolescents, adolescents et jeunes adultes très malmenés et pour laquelle les moyens pédopsychiatriques sont insuffisants aux besoins en Pays de la Loire.

Au vu des remarques que nous avons émises, la CGT s'abstiendra tout en

soulignant le travail réalisé et en remerciant le rapporteur et la chargée d'étude.

VOTES : l'étude a été adoptée par 80 voix pour et 16 abstentions.

Membres de la commission 6 du CESER : Catherine Paris, Diane Oble, Yvic Kergroac'h
Courriel : comite-regional@cgt-paysdelaloire.org / tel 02.41.20.03.21